

Règlement pour le concours CREATION D'IMAGE 2026

Article 1 : Organisation et dates

Armorhistel, association régie par la loi du 1er juillet 1901, organise un concours « de création d'image » gratuit. Il débutera le 5 mai 2026 et se terminera le 31 décembre 2026. La publication de l'évènement sera faite sur le site Internet de l'association Armorhistel et par la direction de la communication d'Orange Grand Ouest.

Article 2 : Thème

Le thème est le suivant :

« Créer des images illustrant la mobilité à travers n'importe quelle sorte de véhicule utilisé par une entreprise de télécommunications. » **Le mot VEHICULE pourra être employé dans ses deux acceptions : outil pour transporter ou pour transmettre.**

Deux modes de création seront acceptés :

1. Des photos réelles dont le nombre sera limité à 5 par participant
2. Des images artificielles dont le nombre sera limité également à 5 par participant.

Article 3 : Conditions de participation

Le concours est ouvert aux adhérents d'Armorhistel, aux salariés et retraités de France Télécom/Orange et des PTT. Si le cas se présente, les participants doivent s'assurer de l'autorisation des personnes identifiables sur la photo. Les photos peuvent être des photos personnelles anciennes ou récentes. Les photos ou/et images seront au format numérique jpeg, d'un volume maximum de 4 Moctets.

Article 4 : Envoi des propositions au jury

Elles sont à envoyer à l'adresse mail : concoursphoto@armorhistel.org

Les informations suivantes devront **obligatoirement** figurer : nom du participant, service ou situation (exemple : salarié Orange), commentaire précisant l'objet photographié ainsi que la date et le lieu de la prise de vue. Pour les images artificielles, le candidat indiquera l'opérateur et le logiciel utilisés.

Article 5 : Critères de sélection

Les images seront évaluées selon leur valeur patrimoniale (rareté, intérêt historique) leur expression artistique et la qualité de la photographie.

Article 6 : Composition du jury

Il sera constitué de membres du conseil d'Administration d'Armorhistel et d'adhérents de l'association.

Article 7 : Publication des résultats

Deux classements seront effectués : celui des photos et celui des images artificielles. Les gagnants seront informés par e-mail, la date et le lieu de la remise des prix leur sera alors indiquée. Les prix seront remis lors d'une cérémonie à l'occasion de l'assemblée générale 2027 de l'association.

Article 8 : Exposition des images

Une exposition des images sélectionnées pourra être organisée. La participation au concours valant accord de la part des concurrents.

Article 9 : Exclusions

Outre-le non-respect des conditions précisées à l'article 3, les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos ou images à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Article 10 : Droits d'auteur

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo ou de l'image soumise.

Article 11 : Obligations

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non respect entrainera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains de leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

Article 12 : Annulation

Armorhistel pourra à tout moment décider de l'arrêt du concours.

Cesson-Sévigné le 5 mai 2026